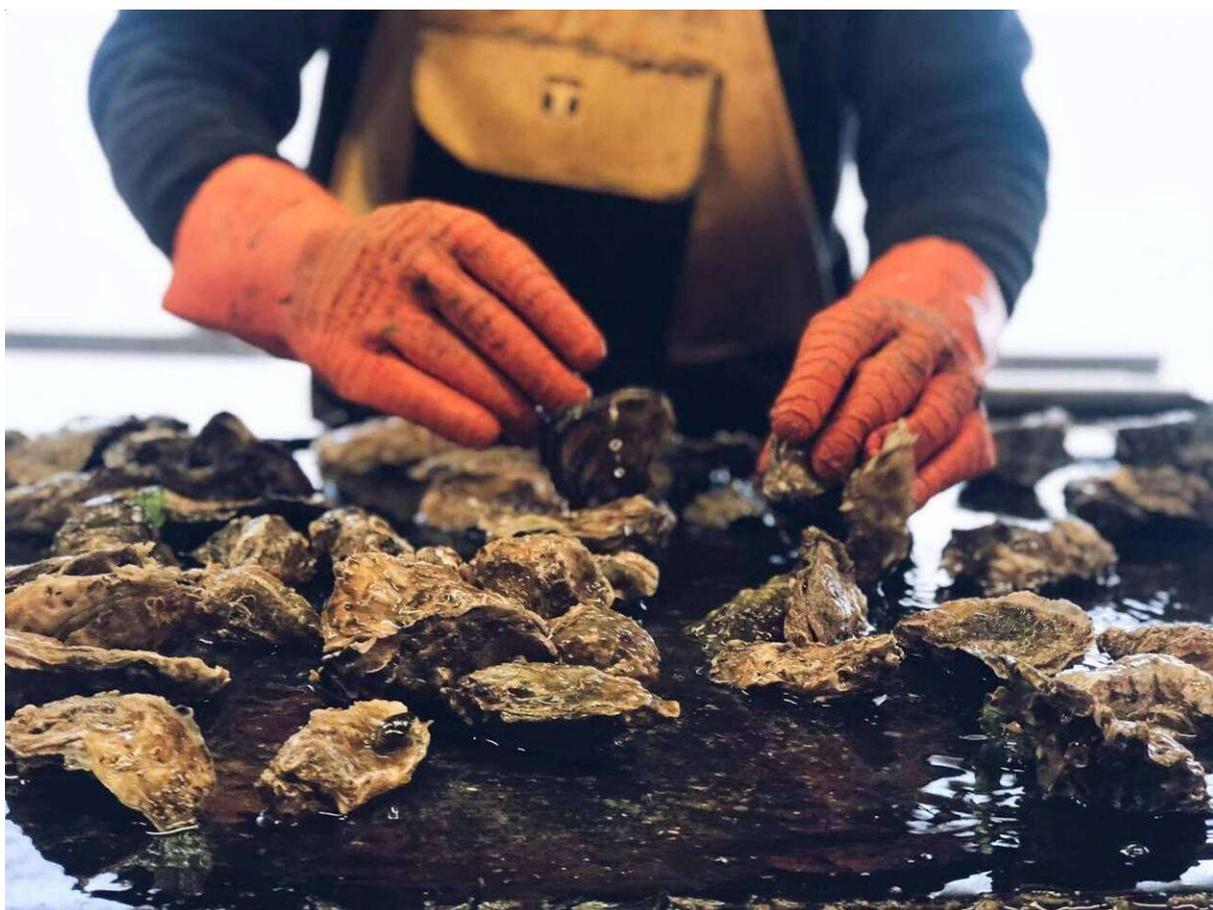


Morbihan. Deux zones de production conchylicole contaminées par les norovirus

Ce vendredi 6 janvier 2023, la préfecture du Morbihan a pris un arrêté concernant deux zones de production conchylicole contaminées par les norovirus.



Deux nouvelles zones de production conchylicole sont contaminées par les norovirus dans le Morbihan : les rivières de Pénerf et de Crac'h. La préfecture a pris un arrêté ce vendredi 6 janvier 2023. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) Publié le 06/01/2023 à 19h53

[Écouter](#)

Ce vendredi 6 janvier 2023, la préfecture du [Morbihan](#) a pris un arrêté concernant la qualité des eaux littorales. Cela fait suite à la contamination d'huîtres par les norovirus (responsables de gastro-entérites) dans des zones de production de la rivière de Pénerf (baie de Vilaine) et de la rivière de [Crac'h](#) – Les Presses.

Cet arrêté induit une « **interdiction de pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine de tous les coquillages provenant de cette zone de production** ». Cela ne concerne pas les gastéropodes non-filtreurs tels les bulots, bigorneaux ou murex...

Toujours concernées, les îles de Boëde et Boëdic

Conséquence pour les professionnels du secteur de Crac'h – Les Presses : les zones sont interdites de toute activité (également la pêche à pied) et tous les coquillages récoltés ou pêchés dans la zone de production conchylicole, depuis le 28 décembre, sont considérées comme « **dangereux** ». Charge aux opérateurs de les retirer du marché ou de les rappeler.

Une même interdiction avait été prononcée pour les mêmes raisons, le 30 décembre 2022, pour la zone des îles de Boëde et Boëdic. L'interdiction de commercialisation s'appliquera jusqu'au rétablissement d'une situation sanitaire « **satisfaisante** ».

UPPM revue de presse